

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 898

présenté par

Mme Duflot, M. Baupin, rapporteur Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard,  
Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert,  
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

à l'amendement n° 257 de Mme Buis

-----

**ARTICLE 3 B**

Substituer à l'année :

« 2030 »,

l'année :

« 2025 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction votée en première lecture par l'Assemblée nationale visait la rénovation de tous les bâtiments privés résidentiels. Son passage au Sénat a réduit le périmètre d'application aux seuls logements locatifs du parc privé, ce qui est très regrettable. Si l'amendement n°257 rétablit cet élargissement du périmètre, pour lequel nous sommes très favorables, il ne doit pas pour autant se faire au détriment de l'ambition en termes d'échéance : c'est pourquoi ce sous-amendement propose que cet objectif soit rempli avant 2025.

